Conseils de surveillance des deux fonds d'actionnariat salarié du Groupe EDF
FCP Actions EDF et EDF ORS

Emmanuel Macron
Président de la République
Palais de l'Elysée
55 rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Le 4 février 2022

Monsieur le Président,

Le Gouvernement a décidé d'engager *« des mesures exceptionnelles pour protéger le pouvoir d'achat des Français et préserver la compétitivité de l'approvisionnement électrique des entreprises face à la forte hausse des prix de l'énergie »*.
Le communiqué publié le 13 janvier 2022 après la clôture de la bourse de Paris, et le communiqué d'EDF qui en a suivi, ont entrainé une forte baisse du cours de l'action d'EDF dès le lendemain. La dégradation de la note de la dette à long terme d'EDF par une agence de notation s'en est suivie et assortie d'une perspective négative.

Cette situation nous a amenés à convoquer en urgence les conseils de surveillance des 2 fonds d'actionnariat salarié (2ème actionnaire d'EDF après l'Etat français, et donc 1er actionnaire minoritaire), dans le cadre de la défense des intérêts des porteurs de parts et de l'entreprise.

Alors que la secrétaire d'Etat à la biodiversité, Bérangère Abba, affirmait devant le Sénat fin septembre 2021, à juste raison, que « la lutte contre la hausse des tarifs de l'électricité sur les marchés ne passerait pas par le relèvement du plafond de l'Accès régulé à l'électricité nucléaire (AReNH) d'EDF », le gouvernement a décidé de relever son plafond de 100 à 120 TWh en 2022, et a limité parallèlement la hausse des tarifs réglementés de vente de l'électricité (TRVE), ce qui représente une perte estimée à 8 milliard d'euros pour le groupe EDF en 2022.

Si nous partageons le point de vue selon lequel la hausse des prix de l'énergie ne devrait pas hypothéquer la reprise économique et le pouvoir d'achat des Français, nous ne pouvons souscrire à la solution retenue par le gouvernement qui, faisant fi de 16% d'actionnaires minoritaires, a décidé en tant qu'actionnaire majoritaire une solution pénalisante pour l'entreprise, ses salariés et ses actionnaires minoritaires.

Nous réitérons à cette occasion notre affirmation que le dispositif AReNH est totalement inéquitable pour l'entreprise. Depuis maintenant plus de 10 ans, son coût cumulé se monte à plusieurs milliards dans les comptes de l'entreprise, et il constitue une subvention déguisée à ses concurrents, qui n'assument aucune maintenance, aucun risque, aucun investissement dans le parc nucléaire historique, ni aucun risque de marché.

Nous déplorons vivement les solutions mises en œuvre alors que d'autres propositions étaient en mesure de soutenir les entreprises et les particuliers confrontés à cette hausse inédite de l'électricité. En particulier, votre gouvernement aurait pu décider de remettre en cause le mode actuel de calcul des tarifs réglementés, afin que les prix ne reflètent plus les prix de marché mais les coûts de l'ensemble du bouquet énergétique français mis en action pour couvrir les besoins.

Les mesures gouvernementales surviennent alors que le groupe EDF, déjà fortement endetté à hauteur de 42 milliards d'euros, fait face à des investissements colossaux, dans le Grand carénage (nucléaire existant), le nouveau nucléaire, les projets de développement hydraulique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables et sans doute dans un nouveau soutien à la filière nucléaire, avec le rachat de l'activité turbine nucléaire de General Electric.

Cette fragilisation d'un des plus beaux fleurons industriels français survient au moment de la prise de conscience collective de la nécessité de la décarbonation de l'économie au travers de l'électrification des usages. Production électro nucléaire et énergies renouvelables sont au cœur de la réindustrialisation de la France.

En tant que Présidente de ces deux Conseils de surveillance d'actionnariat salarié, je ne peux que constater que la communication publique du gouvernement français faite le 13 janvier a eu un impact immédiat sur le cours de l'action, la capitalisation boursière de l'entreprise, une remise en cause du cadrage prospectif (« guidances ») de l'entreprise et un affaiblissement de la situation financière EDF.

A cela s'ajoutent diverses rumeurs faisant état, tantôt d'une potentielle augmentation de capital d'EDF, tantôt d'un futur retrait de la cote de l'action EDF.

De fait, il est indiscutable que les actionnaires minoritaires sont lésés financièrement par les décisions prises par le gouvernement.
Avec le soutien des associations d'actionnaires salariés d'EDF qui représentent également les intérêts des salariés et anciens salariés du Groupe qui ont investi une partie de leur épargne « en direct » en actions EDF, nous avons sollicité l'Autorité des Marchés Financiers pour rappeler la règlementation en vigueur, et notamment :

- souligner aux deux Ministres, cités dans le communiqué gouvernemental, leur responsabilité au regard des conséquences de cette communication, alors que l'Etat est actionnaire majoritaire au capital d'EDF,
- demander que l'Etat régulateur confirme ou non ses annonces, et si oui précise par quel(s) moyen(s) il entend les mettre en œuvre, et la compensation de l'impact pour EDF et des actionnaires salariés, ainsi que le calendrier pour ce faire,
- demander que l'Etat, actionnaire majoritaire d'EDF, rende publiques ses intentions s'agissant de l'évolution éventuelle de sa participation dans EDF, et notamment s'il envisage d'engager dans les mois qui viennent une offre publique.

En cas de recapitalisation de l'entreprise, nous souhaiterions que les salariés porteurs de parts des deux fonds d'actionnariat salarié EDF ne soient pas une nouvelle fois dilués (puisqu'aucune liquidité au sein des fonds ne permet d'y souscrire), et qu'au contraire, ils puissent conforter leur position de second actionnaire derrière l'Etat français, dans la lignée de l'objectif fixé par la loi Pacte que la part de capital détenu par les salariés atteigne 10%.

Le conseil de surveillance des fonds communs de placement d'actionnariat salarié est préoccupé par l'évolution de la situation financière du groupe EDF, alors que le numéro un mondial de la production d'électricité bas carbone EDF doit investir encore plus grandement dans toutes les technologies indispensables à la lutte contre le réchauffement climatique. EDF participe à la souveraineté de la France et à la croissance économique depuis 75 ans.

La France a su bâtir une filière nucléaire d'excellence de rang mondial, qui permet aux français de disposer d'une électricité bas carbone, à un coût modéré. Le projet de SMR (Small Modular Reactor) devrait permettre de progresser dans la couverture des besoins mondiaux par une électricité sans gaz à effet de serre, et ainsi diminuer l'exploitation des centrales à charbon encore majoritaires sur le plan mondial. En effet, de trop nombreux pays y ont encore recours et ce au plus près même de nos frontières.

En parallèle, le groupe EDF doit avoir les moyens financiers de ses ambitions dans le développement des énergies renouvelables, notamment la production d'hydrogène bas carbone. Dans ce contexte, les besoins en investissements annuels d'EDF sont colossaux, supérieurs à 15 milliards d'euros, le plaçant en tête des entreprises françaises.

Aussi, le Groupe dispose de marges de manœuvres de plus en plus étroites car les résultats d'EDF ne génèrent pas de revenus suffisants en raison de réglementations ou de décisions successives défavorables, notamment le dispositif AReNH dont le prix inchangé depuis plusieurs années ne reflète pas les coûts de production, la décision politique de fermer les 2 réacteurs nucléaires de Fessenheim,..., induisant une fragilité et un endettement supérieur à 42 milliards d'euros.

Les perspectives de l'entreprise plaident plus que jamais pour la révision rapide du mécanisme de l'AReNH, mais aussi pour l'aboutissement d'une solution ne remettant pas en cause l'organisation intégrée d'EDF, et assurant l'avenir des concessions hydrauliques.
A l'occasion de la crise sanitaire Covid-19, le groupe EDF a démontré sa résilience et la force de son modèle intégré, que nous vous demandons de préserver.

L'intérêt des salariés d'EDF et de ses actionnaires, dont les actionnaires minoritaires, parmi lesquels de nombreux salariés et anciens salariés, est bel et bien de continuer à évoluer dans un Groupe EDF prospère, ouvert sur le monde, correctement rémunéré et investi dans toutes les activités énergétiques d'avenir, avec un actionnariat stable et majoritairement public.

Dans l'attente du plaisir de vous lire et d'échanger avec vous sur ce sujet essentiel, je vous prie d'agréer au nom des Conseils de surveillance, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre profond respect.

Pour les conseils de surveillance des deux fonds d'actionnariat salarié EDF,

Martine Faure, Présidente
martine.faure@edf.fr